



Pompes funèbres et Cimetières

## **OUVERTURE D'UNE ENQUETE PUBLIQUE EN VUE DE LA CREATION D'UN CREMATORIUM METROPOLITAIN SUR LA COMMUNE DE TOULOUSE**

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2223-40,

VU le Code de l'environnement notamment ses articles L.123-1 et suivants et l'article R123-9,

VU le Code des relations entre le public et l'administration,

VU la Délibération du Conseil de Métropole n°DEL-17-0508 du 13/04/2017 approuvant la création d'un deuxième crématorium métropolitain géré en régie et budget annexe,

VU le dossier de demande d'examen au cas par cas n°2019-7177, reçu en préfecture le 11 février 2019 considéré complète le même jour,

VU la décision de dispense d'étude d'impact après examen au cas par cas en application de l'article R122-3 du code de l'environnement en date du 18/03/2019,

VU la décision du Tribunal Administratif de Toulouse du 02/07/2019 désignant Monsieur François GAZELLE en qualité de commissaire enquêteur pour cette enquête publique,

VU l'ensemble des pièces constituant le dossier soumis à enquête publique pour le projet de création d'un crématorium,

**CONSIDERANT** que la demande de crémation augmente significativement de la part des familles et que le premier crématorium ne suffit plus à absorber cette demande,

**CONSIDERANT** que le Conseil de Métropole s'est prononcé favorablement pour la création d'un deuxième crématorium,

**CONSIDERANT** que l'organisation d'une enquête publique préalable à la création d'un crématorium est obligatoire,

### **arrête**

#### **Article 1 - Objet de l'enquête**

Il sera procédé, par Toulouse Métropole, à une enquête publique sur le projet de création d'un deuxième crématorium situé avenue de Gameville sur la commune de Toulouse.

Le projet consiste en la construction d'un deuxième crématorium de 1354 m<sup>2</sup> sur une parcelle dont les références cadastrales sont 836AO0043, 836AO0045, 836AO0033 et 836AO0034, d'une superficie de 12 192 m<sup>2</sup>.

Le projet comprendra cinq ensembles fonctionnels :

- L'accueil du crematorium permettant l'orientation, l'information des familles et l'administration du centre.
- La crémation : ensemble des activités techniques liées à cette fonction dont l'usage est réservé au personnel.
- Un espace dédié aux cérémonies : espace d'accueil des familles, célébrations et recueillement.
- Le funérarium et les pompes funèbres.
- Un espace service qui accueillera les espaces techniques et des locaux pour le personnel.

### **Article 2 - Durée de l'enquête**

L'enquête publique se déroulera du jeudi 22 août au mardi 24 septembre 2019 inclus

### **Article 3 - Désignation de l'enquêteur**

Monsieur François GAZELLE est désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse en qualité de commissaire enquêteur

### **Article 4 – Composition du dossier d'enquête**

Le dossier d'enquête comporte les pièces suivantes :

- Note de présentation du projet
- Eléments visuels et graphiques du projet (image d'insertion, plan de situation, plan de masse, façades, coupes, plan intérieur)
- Délibération création d'un deuxième crématorium métropolitain
- Arrêté d'ouverture d'enquête publique
- Arrêté préfectoral de dispense d'étude d'impact
- Projet de règlement intérieur
- Etude de l'activité, mode de gestion, politique tarifaire, tarifs prévisionnels
- Evaluation Environnementale comprenant un volet sur le risque sanitaire (dossier de demande d'examen au cas par cas auprès de l'autorité environnementale)
- Dossier Permis de Construire comprenant note de présentation architecturale du projet, notice paysagère, descriptif technique sommaire, plans détaillés du permis de construire, notice sur la sécurité et notice sur l'accessibilité des personnes handicapées
- Notification du délai d'instruction du permis de construire

### **Article 5 - Ouverture des registres d'enquête**

Les registres d'enquête publique seront déposés, pendant 24 jours ouvrés, du jeudi 22 août au mardi 24 septembre 2019 inclus :

- au **siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31505 Toulouse cedex 5** (métro ligne A – station Marengo), du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- à la **Mairie annexe de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux 31000 Toulouse** (bus ligne linéo 8 - arrêt Garin et ligne linéo 7 - arrêt Ormeau), du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

Préalablement à la date d'ouverture de cette consultation, les registres d'enquête seront cotés et paraphés par le commissaire enquêteur

#### **Article 6 - Lieux, jours et heures où le public pourra consulter le dossier d'enquête**

**- Le dossier d'enquête restera disponible pendant toute la durée de l'enquête publique :**

- au **siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31505 Toulouse cedex 5**, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- à la **Mairie annexe de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux 31000 Toulouse**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

#### **Article 7 - Modalités selon lesquelles le public pourra présenter ses observations**

**- Consigner ses observations sur le registre d'enquête sur un registre spécialement ouvert pour cet objet aux jours et heures d'ouverture :**

- au **siège de Toulouse Métropole, 6 rue René Leduc 31505 Toulouse cedex 5**, du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00
- à la **Mairie annexe de l'Ormeau, 345 avenue Jean Rieux 31000 Toulouse**, du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00

**- Adresser un courrier postal ou par voie électronique à l'attention du commissaire enquêteur**

- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur au siège de l'enquête à **Toulouse Métropole, Direction Générale de l'Aménagement, Direction de la Construction des Bâtiments Publics, 6 rue René Leduc – BP 35821 – 31505 Toulouse Cedex 5.**
- par courrier électronique à l'attention du commissaire enquêteur, à l'adresse suivante : [pompes.funebres@toulouse-metropole.fr](mailto:pompes.funebres@toulouse-metropole.fr)

Toutes les observations devront être adressées au commissaire enquêteur au plus tard le 24 septembre 2019

### **Article 8 - Permanence du commissaire enquêteur**

Le commissaire enquêteur désigné à l'article 3 accueillera les observations du public lors des permanences suivantes :

- le jeudi 22 août 2019 de 9h à 12 h au siège de Toulouse Métropole 6 rue René Leduc, 31505 Toulouse Bureau 102B
- le mercredi 4 septembre de 13h30 à 16h30 Mairie Annexe de l'Ormeau 35 Avenue Jean Rieux 31500 Toulouse
- le mercredi 11 septembre de 9h à 12 h Mairie Annexe de l'Ormeau 35 Avenue Jean Rieux 31500 Toulouse
- le mardi 24 septembre de 14h à 17 h au siège de Toulouse Métropole 6 rue René Leduc, 31505 Toulouse Bureau 102B

### **Article 9 - Publicité de l'enquête**

Le présent arrêté sera publié par voie d'affichage et suivant tout autre procédé en usage, QUINZE JOURS au moins avant l'ouverture de l'enquête publique, et durant toute la durée de celle-ci.

Il sera également publié dans deux journaux locaux - La Gazette du Midi et La Dépêche du Midi – par deux fois :

- une fois QUINZE JOURS au moins avant le début de l'enquête
- une seconde fois durant les HUIT PREMIERS jours de l'enquête

### **Article 10 - Clôture de l'enquête**

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront clos et signés par le commissaire enquêteur qui transmettra à Monsieur le Président de Toulouse Métropole, dans un délai de UN MOIS, le dossier ainsi que les registres accompagnés de ses conclusions.

A l'issue de la procédure et après remise du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur, le Préfet de la Haute Garonne statuera sur l'autorisation de création du crématorium, après consultation de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques (CODERST).

### **Article 11 – Publicité du rapport et de ses conclusions**

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public :

- sur le site internet : [www.toulouse-metropole.fr](http://www.toulouse-metropole.fr)

- sur support papier : à la Direction de la Construction des Bâtiments Publics 17 place de la Daurade 31000 Toulouse

Cette mise à disposition durera une année à compter de la date de clôture de l'enquête publique par le commissaire enquêteur.

**Article 12 - Exécution de l'arrêté d'ouverture d'enquête**

Ampliation du présent arrêté sera adressé à :

- Monsieur le Préfet de la Haute Garonne
- Monsieur le commissaire enquêteur
- Monsieur le Maire de Toulouse

**Article 13 – Délais et voies de recours**

**Article R 421-1 et suiv. du Code de justice administrative :**

*J'attire votre attention sur les possibilités que vous avez de contester cet acte.*

*Dans les 2 mois à partir de la notification du présent document, vous pouvez entreprendre la démarche suivante :*

*un recours contentieux à adresser :*

*- par courrier à M. le président du tribunal administratif de Toulouse, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7*

*- ou par l'application informatique Télérecours, accessible par le lien : <http://www.telerecours.fr>*

Fait à Toulouse, le  
Pour le Président, Par délégué,  
Le Vice Président

- 5 AOUT 2019

Michel AUJOULAT

Transmis au contrôle de légalité le : - 6 AOUT 2019

Publié par affichage au siège de Toulouse Métropole le: - 6 AOUT 2019

Certifié exécutoire le : - 6 AOUT 2019